Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE ARTS PLASTIQUES • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Licence AP

C6 : Expression et communication écrites et orales

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-AP-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3,0**
indicatif, selon les données de formation

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Synthèse de documents sur la liberté de création et la circulation des images (5 questions) **Page 3**

2. Écriture personnelle sur la liberté artistique et la responsabilité dans l'espace public (3 questions) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://licenceap.fr/assets/annales/licence-ap/C6 - Expression et communication écrites et orales/2026/Licence Arts Plastiques - C6 - Expression et communication écrites et orales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Synthèse de documents sur la liberté de création et la circulation des images

Le dossier confronte un extrait du Contrat social de Rousseau sur l'association des individus et la volonté générale à un essai contemporain consacré à la création et à la circulation des images. Il faut analyser leurs idées puis rédiger une synthèse objective qui met en évidence leurs convergences et leurs différences.

Synthèse de documents

Question 1.1. Formulez la problématique commune aux deux documents et identifiez, en une ou deux phrases, la thèse principale défendue dans chacun d'eux.

Les deux textes posent la question de la liberté individuelle dans un espace partagé : comment concilier la liberté de chacun avec la vie collective ? Rousseau défend une association qui protège ses membres et leur permet de rester libres, grâce à la volonté générale. DT 2 affirme que la création et la diffusion des images peuvent nourrir le débat commun, si créateurs et publics considèrent leurs conditions de circulation et leurs effets.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Concilier liberté individuelle, association collective et responsabilité dans un espace partagé.

Question 1.2. Présentez les arguments de DT 1 relatifs à la liberté individuelle et à la constitution d'un espace commun. Appuyez-vous sur des éléments précis du texte.

Rousseau cherche une association qui protège « la personne et les biens de chaque associé » sans abolir sa liberté : chacun s'unissant à tous doit « n'obéir pourtant qu'à lui-même ». La liberté individuelle est ainsi pensée au sein d'un collectif.

- Chacun met en commun sa personne et sa puissance sous la direction de la volonté générale.
- L'association forme un corps moral et collectif, dont chaque membre est une partie indivisible.

La force commune protège donc les individus tout en constituant un espace politique partagé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'association protège chacun et forme un corps collectif guidé par la volonté générale.

Question 1.3. Présentez les arguments de DT 2 sur la création, la diffusion et la réception des images. Montrez comment le document envisage les responsabilités des créateurs et des publics.

DT 2 souligne qu'une image peut circuler hors de son contexte, atteindre des publics qui ne l'ont pas choisie et susciter des interprétations diverses. La création peut déplacer les regards, rendre visibles des expériences ignorées et ouvrir un débat ; le fait de déranger ne suffit pas à disqualifier une œuvre.

Les créateurs sont invités à considérer le cadrage, la légende, le lieu de diffusion, les rapports de pouvoir et les personnes représentées. Les publics participent aussi à la responsabilité commune en discutant, contextualisant ou contestant les images. Le texte écarte l'interdiction automatique des œuvres controversées.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La responsabilité concerne les choix des créateurs et la réception active des publics, sans exclure la controverse.

Question 1.4. Rédigez une synthèse organisée de 400 à 500 mots qui confronte les deux documents, en indiquant leurs convergences et leurs différences de perspective sans les juxtaposer sous forme de résumés séparés. Restez objectif, sans jugement de valeur ni référence extérieure aux documents.

Les deux documents interrogent la liberté individuelle au sein d'un espace commun. Rousseau cherche une association qui protège chacun sans lui faire perdre sa liberté. DT 2 examine une situation analogue à travers les images, dont la circulation transforme la relation entre l'artiste, l'œuvre et les publics.

Dans les deux textes, la liberté ne se réduit pas à l'isolement : l'individu prend part à une vie collective. Chez Rousseau, les membres mettent en commun leur puissance et forment un corps guidé par la volonté générale. Dans DT 2, les images peuvent déplacer les regards, rendre visibles des expériences ignorées et susciter un débat sur les règles de la vie collective.

Les perspectives diffèrent toutefois. Rousseau expose un principe politique d'association et de protection. DT 2 se concentre sur les conditions concrètes de création, de diffusion et de réception. Il invite les créateurs à examiner les effets possibles de leurs choix et la place accordée aux personnes représentées ; il reconnaît aussi le rôle des publics. La responsabilité n'y justifie pas une interdiction générale des images controversées : sa tension avec la liberté peut nourrir la discussion et l'interprétation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les deux textes associent liberté et vie collective ; Rousseau traite du pacte politique, DT 2 des images et de leur circulation.

Document réponse à rendre avec la copie

Question DR 1. Complétez le tableau synoptique de confrontation à l'aide de DT 1 et DT 2. Les notes doivent rester brèves et reformulées ; le tableau sert à préparer la synthèse rédigée et doit être rendu avec la copie.

Éléments de comparaison	DT 1 : Rousseau	DT 2 : Essai contemporain
Question centrale et thèse	Associer et protéger les individus sans abolir leur liberté.	Créer et diffuser librement en considérant les conditions et effets de circulation.
Conception de la liberté	Rester libre en s'unissant à tous.	Expérimenter, déplacer les regards et ouvrir le débat.
Place de l'individu dans l'espace commun	Membre d'un corps collectif guidé par la volonté générale.	Créateur ou public participant à la vie commune.
Responsabilité et effets des choix	La force commune protège les personnes et leurs biens.	Créateurs et publics interrogent contexte, réception et effets.
Convergences et différences	Liberté liée à l'association collective ; approche politique.	Liberté liée au partage des images ; approche de leur circulation.

Les deux textes articulent liberté individuelle et collectif, mais à des échelles différentes.

Tableau de confrontation complété

Éléments de comparaison	DT 1 : Rousseau	DT 2 : Essai contemporain
Question centrale et thèse	Association protectrice	Liberté, effets
Conception de la liberté	Libre en s'unissant	Expérimenter, débattre
Place de l'individu dans l'espace commun	Membre du corps collectif	Créateurs et publics
Responsabilité et effets des choix	Protection commune	Contexte, effets
Convergences et différences	Approche politique	Approche par les images

✓ RÉPONSE À RETENIR

Rousseau pense l'association politique ; DT 2 analyse la circulation des images et les responsabilités partagées.

2. Écriture personnelle sur la liberté artistique et la responsabilité dans l’espace public

Le candidat examine la liberté de créer et de diffuser des images dans un espace public où elles peuvent rencontrer des publics qui ne les ont pas choisies. Il construit une réflexion personnelle argumentée en s’appuyant sur le dossier et sur des références précises à des œuvres, des lectures, des situations observées ou des expériences artistiques.

Écriture personnelle

Question 2.1. Répondez clairement à la question : « La liberté de créer et de diffuser des images dans l’espace public peut-elle s’exercer sans responsabilité envers les autres ? » Annoncez les principaux axes de votre réflexion.

Non : créer et diffuser librement des images dans l’espace public ne peut se faire sans responsabilité, car elles touchent aussi des personnes qui ne les ont pas choisies. Je montrerai d’abord que la liberté artistique peut bousculer les représentations et ouvrir le débat. J’examinerai ensuite comment le contexte de diffusion, les effets sur les publics et le respect des personnes représentées engagent créateurs et spectateurs. La responsabilité doit guider les choix sans devenir une censure automatique.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La liberté artistique est essentielle, mais elle implique de considérer les effets de la diffusion et les personnes concernées.

Question 2.2. Développez une argumentation construite en examinant au moins deux dimensions de la question, par exemple la liberté de création, les effets d’une image sur ses publics, le partage de l’espace ou les limites liées aux droits et à la dignité des personnes.

La création peut contester les normes et rendre visibles des expériences ignorées : déranger ne suffit donc pas à disqualifier une œuvre. Mais diffusée dans la rue ou sur les réseaux, elle rencontre des publics divers, parfois sans possibilité de s’en détourner.

- Le créateur assume ses choix de cadrage, de légende, de lieu et de diffusion, ainsi que leurs effets possibles sur la dignité et les rapports de pouvoir.
- Les droits des personnes représentées appellent des limites, sans interdire toute image controversée.
- Le public contribue à l’espace commun en contextualisant, discutant ou contestant les images.

La responsabilité consiste à réfléchir aux conséquences, non à supprimer le désaccord.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La responsabilité accompagne la liberté : elle protège les personnes et permet le débat sans interdire systématiquement les images dérangeantes.

Question 2.3. Dans un texte structuré de 500 à 700 mots, mobilisez au moins deux références précises à des œuvres, des artistes, des textes ou des situations culturelles. Expliquez leur pertinence pour votre raisonnement et concluez en apportant une réponse nuancée à la question.

1. **Liberté et débat.** Dans *Untitled (Your body is a battleground)* (1989), Barbara Kruger associe image et slogan pour intervenir dans le débat sur les droits des femmes. L'œuvre montre comment une image peut contester les représentations dominantes.
2. **Partage et responsabilité.** Le projet *Inside Out*, lancé par JR en 2011, affiche dans l'espace public des portraits de participants. Leur participation met au premier plan la question de leur accord et de la manière dont ils sont représentés.

Ces exemples montrent que créer librement ne signifie pas ignorer la réception. Une image peut déranger et susciter le désaccord, mais sa diffusion engage une réflexion sur le contexte, les personnes concernées et les usages possibles. La responsabilité n'est donc pas une censure préalable : elle aide à faire de l'espace public un lieu d'interprétation et de discussion.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La liberté artistique ne s'exerce pas sans responsabilité : celle-ci doit guider la création et la diffusion sans étouffer l'expérimentation ni le débat.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve C6 d'arts plastiques, session 2026, code 26-LIC-AP-EP1, dure 3 heures et indique un coefficient 3,0 selon les données de formation. Elle porte sur la liberté, la création et la circulation des images dans l'espace public, à partir de Rousseau et d'un essai contemporain. Elle évalue l'analyse comparative, la synthèse objective et l'écriture personnelle argumentée.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Chez Rousseau, le contrat social vise à protéger les personnes et les biens tout en permettant à chacun de rester libre.
- La volonté générale transforme l'association des individus en un corps collectif dont chacun est membre.
- Le cadrage, la légende, le lieu et le mode de partage influencent la réception et le sens d'une image.
- La responsabilité artistique consiste à interroger les effets possibles d'une œuvre et ses conditions de partage, sans interdire automatiquement les images controversées.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans la synthèse, confrontez les documents par idées dans un texte continu, sans avis personnel ni référence extérieure.
- Appuyez vos analyses de DT 1 et DT 2 sur des éléments précis et distinguez leurs perspectives.
- Dans l'écriture personnelle, examinez au moins deux dimensions et reliez chaque référence à votre argumentation.
- Respectez les longueurs indicatives : 400 à 500 mots pour la synthèse et 500 à 700 mots pour l'écriture personnelle.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment construire une synthèse qui confronte les deux documents ?

Repérez la question commune et la thèse de chaque document. Organisez ensuite la synthèse par idées de comparaison, en rapprochant les arguments et en signalant les différences, plutôt que de résumer les textes l'un après l'autre.

Q : Comment évoquer la responsabilité sans présenter la création comme une liberté interdite ?

Distinguez responsabilité et interdiction automatique. Interrogez les effets possibles de l'image, son contexte et ses conditions de diffusion, ainsi que la place des personnes représentées et le rôle des publics dans son interprétation.

Q : Comment gérer les trois heures et les deux parties de l'épreuve ?

L'épreuve dure trois heures : la synthèse vaut 11 points et l'écriture personnelle 9 points. Répartissez le temps selon ces poids, prévoyez une phase de préparation pour chaque texte et gardez du temps pour relire.

Q : Quels critères de notation faut-il particulièrement respecter ?

La synthèse doit être objective, précise et réellement comparative. L'écriture personnelle doit répondre clairement à la question, développer une argumentation structurée et intégrer au moins deux références précises, expliquées et reliées au raisonnement.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licenceap.fr/assets/annales/licence-ap/C6 - Expression et communication écrites et orales/2026/Licence Arts Plastiques - C6 - Expression et communication écrites et orales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Licence Arts Plastiques : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.